

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2011 Numéro de version 4

Révision: 30.11.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- . Identificateur de produit
- . Nom du produit: **S 39 Universal**
- . Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- . Emploi de la substance / de la préparation Flux de soudure
- . Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- . Service chargé des renseignements: Bison QESH
- . Numéro d'appel d'urgence: +31 113 235700

2 Identification des dangers

- . Classification de la substance ou du mélange
- . Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 STOT SE 3 H335+H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- . Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.



Xn; Nocif

R22: Nocif en cas d'ingestion.



Xi; Irritant

R37: Irritant pour les voies respiratoires.



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- . Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- . Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2011

Numéro de version 4

Révision: 30.11.2011

Nom du produit: S 39 Universal

(suite de la page 1)

. Éléments d'étiquetage**. Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

. Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

C Corrosif

N Dangereux pour l'environnement

. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chlorure de zinc

. Phrases R:

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

37 Irritant pour les voies respiratoires.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

. Phrases S:

23 Ne pas respirer la vapeur.

25 Éviter le contact avec les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.







36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).


60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

. Autres dangers**. Résultats des évaluations PBT et vPvB****. PBT:** Non applicable.**. vPvB:** Non applicable.*** 3 Composition/informations sur les composants****. Caractérisation chimique: Mélanges****. Description:** Flux à souder**. Composants dangereux:**



CAS: 7646-85-7 chlorure de zinc 25-50%

EINECS: 231-592-0  C R34;  Xn R22;  N R50/53 Skin Corr. 1B, H314;  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410;  Acute Tox. 4, H302

CAS: 12125-02-9 chlorure d'ammonium 10-25%


EINECS: 235-186-4  Xn R22;  Xi R36 Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319

CAS: 107-21-1 éthylène-glycol 10-25%

EINECS: 203-473-3  Xn R22 Acute Tox. 4, H302

CAS: 56-81-5 glycerol ≤ 2,5%

EINECS: 200-289-5 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

 Acute Tox. 3, H301**. Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2011

Numéro de version 4

Révision: 30.11.2011

Nom du produit: S 39 Universal

(suite de la page 2)

4 Premiers secours**. Description des premiers secours****. Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

. Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

. Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

. Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

. Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

. Indications destinées au médecin:**. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**. Moyens d'extinction****. Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Conseils aux pompiers**. Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

. Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2011

Numéro de version 4

Révision: 30.11.2011

Nom du produit: S 39 Universal

(suite de la page 3)

. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage**. Manipulation:****. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

. Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**. Stockage:****. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Aucune exigence particulière.

. Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.**. Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

. Paramètres de contrôle**. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****12125-02-9 chlorure d'ammonium**

VME () 10 mg/m³

107-21-1 éthylène-glycol

VME () Valeur momentanée: 104 mg/m³, 40 ppm

Valeur à long terme: 52 mg/m³, 20 ppm

risque de pénétration percutanée

56-81-5 glycerol

VME () 10 mg/m³

. Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. Contrôles de l'exposition**. Equipement de protection individuel:****. Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

. Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire;

en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection respiratoire recommandée.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2011

Numéro de version 4

Révision: 30.11.2011

Nom du produit: S 39 Universal

(suite de la page 4)

. Protection des mains:

Gants de protection

Gants en PVC ou PE

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

. Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en PVC ou PE

. Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Gants en PVC ou PE

. Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Gants en PVC ou PE

Gants en néoprène

. Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Gants en PVC ou PE

. Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Gants en PVC ou PE

. Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques**. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****. Indications générales.****. Aspect:****Forme:**

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

. Odeur:

Caractéristique

. Seuil olfactif:

Non déterminé.

. valeur du pH à 20°C:

3

. Changement d'état**Point de fusion:**

Non déterminé.

Point d'ébullition:

100°C

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2011

Numéro de version 4

Révision: 30.11.2011

Nom du produit: S 39 Universal

(suite de la page 5)

- . **Point d'inflammation:** > 100°C
- . **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.
- . **Température d'inflammation:** 410°C
- . **Température de décomposition:** Non déterminé.
- . **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- . **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.
- . **Limites d'explosion:**
 - Inférieure:** 3,2 Vol %
 - Supérieure:** 53,0 Vol %
- . **Pression de vapeur à 20°C:** 23 hPa
- . **Densité à 20°C:** 1,44 g/cm³
- . **Densité relative:** Non déterminé.
- . **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- . **Vitesse d'évaporation:** Non déterminé.
- . **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible
- . **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.
- . **Viscosité:**
 - Dynamique à 20°C:** 200 mPas
 - Cinématique:** Non déterminé.
 - Eau:** 33,8 %
 - Teneur en substances solides:** 51,6 %
- . **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** 10 Stabilité et réactivité**

- . **Réactivité**
- . **Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **Possibilité de réactions dangereuses** Corrode les métaux.
- . **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Produits de décomposition dangereux:** Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

*** 11 Informations toxicologiques**

- . **Informations sur les effets toxicologiques**
- . **Toxicité aiguë:**
- . **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
 - 7646-85-7 chlorure de zinc
 - Oral LD50 350 mg/kg (rat)
- . **Effet primaire d'irritation:**
 - de la peau:** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.
 - des yeux:** Effet fortement corrosif.
- . **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- . **Indications toxicologiques complémentaires:**
 - Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2011

Numéro de version 4

Révision: 30.11.2011

Nom du produit: S 39 Universal

(suite de la page 6)

Nocif

Corrosif

Irritant

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

- . **Toxicité**
- . **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- . **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Effets écotoxiques:**
- . **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:**
 Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
 Très toxique pour organismes aquatiques.
 Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- . **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- . **Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation:**
 Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- . **Catalogue européen des déchets**
 06 03 13 sels solides et solutions contenant des métaux lourds
- . **Emballages non nettoyés:**
- . **Recommandation:**
 Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- . **Produit de nettoyage recommandé:**
 Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- . **No ONU**
- . **ADR, IMDG, IATA** UN1760
- . **Nom d'expédition des Nations unies**
- . **ADR** 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CHLORURE DE ZINC), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- . **IMDG, IATA** CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (ZINC CHLORIDE)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2011

Numéro de version 4

Révision: 30.11.2011

Nom du produit: S 39 Universal

(suite de la page 7)

. Classe(s) de danger pour le transport

. ADR



. Classe 8 (C9) Matières corrosives.
 . Étiquette 8

. IMDG



. Class 8 Corrosive substances.
 . Label 8

. IATA



. Class 8 Corrosive substances.
 . Label 8
 . Groupe d'emballage
 . ADR, IMDG, IATA III
 . Dangers pour l'environnement: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : chlorure de zinc
 . Marine Pollutant: Oui
 . Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)
 . Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Signe conventionnel (poisson et arbre)
 . Indice Kemler: Attention: Matières corrosives.
 . No EMS: 80
 . Segregation groups F-A,S-B
 . Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol Acids
 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

. Indications complémentaires de transport:

. ADR

. Quantités limitées (LQ) 5L
 . Catégorie de transport 3
 . Code de restriction en tunnels E

. IMDG

. Remarques: Under certain conditions substances in Class 3 (flammable liquids) can be classified in packinggroup III. See IMDG, Part 2, Chapter 2.3, Paragraph 2.3.2.2
 . "Règlement type" de l'ONU: UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CHLORURE DE ZINC), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 8, III

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2011

Numéro de version 4

Révision: 30.11.2011

Nom du produit: S 39 Universal

(suite de la page 8)

15 Informations réglementaires

- . **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- . **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- . **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
C Corrosif
N Dangereux pour l'environnement
- . **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
chlorure de zinc
- . **Phrases R:**
 - 22 Nocif en cas d'ingestion.
 - 34 Provoque des brûlures.
 - 37 Irritant pour les voies respiratoires.
 - 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- . **Phrases S:**
 - 23 Ne pas respirer la vapeur.
 - 25 Éviter le contact avec les yeux.
 - 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 - 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
 - 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- . **Prescriptions nationales:**
- . **Directives techniques air:**
- . **Classe Part en %**
- . **Water** 25-50
- NK** 10-25
- . **Classe de pollution des eaux:**
Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.
- . **Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . **Phrases importantes**
 - H301 Toxique en cas d'ingestion.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 -
 - R22 Nocif en cas d'ingestion.
 - R34 Provoque des brûlures.
 - R36 Irritant pour les yeux.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.11.2011

Numéro de version 4

Révision: 30.11.2011

Nom du produit: S 39 Universal

(suite de la page 9)

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- . **Service établissant la fiche technique:** QESH Department
- . **Contact:** Reach coördinator
- . *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR